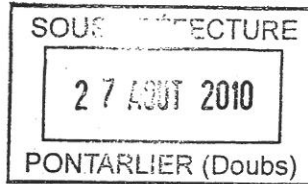
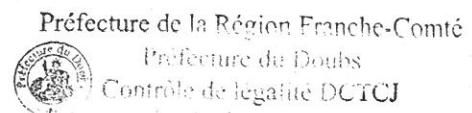


4.3.



COMMUNE DE JOUGNE
Département du Doubs

PLAN LOCAL D'URBANISME
EMPORTANT REVISION du PLAN D'OCCUPATION DES SOLS



Reçu le 11 MARS 2011

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Annexé à la délibération
du Conseil Municipal
du **25 FÉV. 2011**



LE MAIRE,

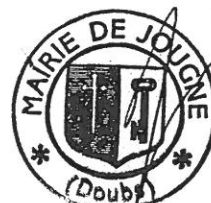
Michel MOREL

Révision prescrite par délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2005

Projet approuvé

*Annexé à la délibération
du Conseil Municipal
du 10 Août 2010*

LE MAIRE,



Michel MOREL

* Emplacements Réservés n° 1 à 5 inclus et n° 21: Article L 123-1-8° du code de l'urbanisme

** Emplacements Réservés n° 6 à 20 inclus et 22 à 25 inclus : Article L 123-2-c) du code de l'urbanisme

NUMERO	NATURE DE L'OPERATION	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE	PARCELLES CONCERNEES EN TOUT OU PARTIE
1*	Aménagement d'un square belvédère	COMMUNE	Parcelles 128, 129 et 130 en totalité (emprise de l'ER : 954 m ²)
2*	Aménagement d'abords sur la RN 57 et d'un square pour marquer la centralité le long de l'axe	COMMUNE	Parcelles 145, 149, 150 et 207 en totalité (emprise de l'ER : 1344 m ²)
3*	Création d'une maison d'accueil pour personnes à mobilité réduite (âgées, ou/et handicapées)	COMMUNE	Parcelles 46, 47, 48, 49 et 50 en totalité (emprise de l'ER : 1526 m ²)
4*	Implantation et accès à la future passerelle piétonnière	COMMUNE	Parcelle 163 en totalité (emprise de l'ER : 43 m ²)
5*	Aménagement du carrefour RN 57 et Grande Rue, avec traitement en giratoire pour motifs de sécurité et pour marquer l'entrée nord du centre bourg	COMMUNE	Parcelle 114 (pour partie), 118 (pour partie), 116 et 117 en totalité Parcelle 264 et 277 en totalité (emprise de l'ER : 7167 m ²)
6**	Passage piéton Emprise 3 m. à définir	COMMUNE	Parcelles 75 et 76 pour partie
7**	Passage piéton Emprise 3 m. à définir	COMMUNE	Parcelle 137 pour partie
8**	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 211 a pour partie
9**	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 209 pour partie
10**	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelles 36 et 258 pour partie
11**	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 117 pour partie
12**	Desserte entre la zone AU et la zone 2 AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 258 pour partie et communale pour partie

13**	Prolongement de la rue des Ravières en AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 33 pour partie
14**	Prolongement de la rue des Champs Renard en AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 34 pour partie
15**	Jonction de la rue de la côte à la RN Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelles 247, 248 et 102 pour partie
16**	Desserte de la zone 2 AU depuis la rue Franoulet Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelles 394, 395, 380 et 10 pour partie
17**	Bouclage à terme des zones U et AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelle 6 pour partie
18**	Prolongement de la rue de la Loge Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelles 238, 240, 242 et 283 pour partie
19**	Equipement scolaire OU Pépinière d'entreprises artisanales	COMMUNE	Parcelles 322, 312 et 321 en totalité
20**	Desserte de la zone AU Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelles 160 et 98 pour partie
21*	Déviation de la RN 57 aux Tavins	ETAT	
22**	Equipement scolaire	COMMUNE	Parcelle 198 en totalité
23**	Desserte de la zone AU à partir de la rue de la Cantine Emprise 8 m	COMMUNE	Parcelles 108 et 105 pour partie
24**	Désenclavement des zones agricoles et éventuellement desserte sud de la zone AU	COMMUNE	Parcelle 76 pour partie
25**	Désenclavement des zones agricoles et éventuellement desserte sud de la zone AU	COMMUNE	Parcelle 81 pour partie